RCS : THONON LES BAINS
Code greffe : 7402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de THONON LES BAINS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00217
Numéro SIREN : 838 267 706
Nom ou dénomination : ABC DESINFECTION

Ce dépôt a été enregistré le 03/09/2020 sous le numéro de dépôt B2020/004718

Date : 03/09/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/004718**
n° de gestion : **2018B00217**
n° SIREN : **838 267 706 RCS Thonon Les Bains**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Thonon Les Bains certifie avoir procédé le 03/09/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

ABC DESINFECTION - Sté par actions simplifiée
7 Allée des Chênes 74100 VETRAZ-MONTHOUX France

date de clôture : 31/03/2020

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
DCA

Pièce : Documents comptables prévus par la législation en vigueur

TRIBUNAL DE COMMERCE DE THONON LES BAINS
HTE SAVOIE

AB|G-7402/T-DEPOT-ACTE/I-330804

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

03 SEP. 2020

THONON LES BAINS

20/4718

ABC DESINFECTION
Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle
Capital : 12.000,00 euros
Siège social : 7 allée des Chênes
74100 VETRAZ-MONTHOUX
RCS THONON LES BAINS : 838 267 706

* * *

ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31/03/2020

Pour copie certifiée conforme
Le président
Monsieur Johann PELUS

ABC DESINFECTION

N°2033 A - 2020

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/03/2020

Néant ☐

ACTIF		Brut ①		Amort. Provisions ②	Net 31/03/2020 ③	Net 31/03/2019 ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012			
- Autres	014		016			
Immobilisations corporelles	028	1 217	030	478	739	982
Immobilisations financières (1)	040		042			
(5) TOTAL I	044	1 217	048	478	739	982
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	488	070		488	
Autres créances (3)	072	387	074		387	342
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	48 996	086		48 996	18 916
Charges constatées d'avance	092	262	094		262	262
TOTAL II	096	50 132	098		50 132	19 519
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	51 349	112	478	50 871	20 502

PASSIF			31/03/2020	31/03/2019
Capital social ou individuel	120	12 000	12 000	
Écarts de réévaluation	124			
Réserve légale	126	1 200		
Réserves règlementées	130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres) 131	132	1 378		
Report à nouveau	134			
Résultat de l'exercice	136	26 629	2 578	
Provisions règlementées	140			
TOTAL I	142	41 207	14 578	
Provisions pour risques et charges TOTAL II	154			
Emprunts et dettes assimilées (4)	156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	2 321	2 054	
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N) 169 514	172	7 343	3 870	
Produits constatés d'avance	174			
TOTAL III	176	9 664	5 924	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	50 871	20 502	

Renvois :					
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/03/2020 Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE				31/03/2020	31/03/2019
Ventes de marchandises	(dont export et livraisons intracommunautaires)	209	210		
Production vendue biens		215	214		
Production vendue services		217	218	50 880	22 189
Production stockée			222		
Production immobilisée			224		
Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230	15	12
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	**50 895**	22 201
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			234		
Variation de stock (marchandises)			236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			238	319	528
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			240		
Autres charges externes	(dont crédit-bail mobilier	immobilier)	242	19 038	18 703
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243 350	244	350	
Rémunérations du personnel			250		
Charges sociales			252		
Dotations aux amortissements			254	243	235
Dotations aux provisions			256		
Autres charges :	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259	262	20	24
	- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				
		Total des charges d'exploitation (II)	264	**19 971**	19 489
1 - Résultat d'exploitation (I - II)			270	30 924	2 712
Produits financiers		**III**	280		
Produits exceptionnels		**IV**	290		
Charges financières		**V**	294		
Charges exceptionnelles :	- Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 oct.)	**VI**	300	14	
	- Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				
Impôts sur les bénéfices		**VII**	306	4 281	134
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)			310	**26 629**	2 578
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)		312	**26 629**	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles			316		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			318		
Provisions non déductibles			322		
Impôts et taxes non déductibles			324	4 755	
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247	Ecarts valeurs 248	330	790	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		

Déductions

Entreprise nouvelle (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)	987		Zone restruct. défense (44 terdecies)	127		342		
Zone revitalisation rurale (44 quindecies)	138		Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duo.)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sex.)	992				
ZF ANG 44 quaterdecies	345		Inv. outre mer	344		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
Divers, dont :		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655		Créance report en arrière du déficit	346		350	474	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643		Déduction except. (art 39 decies B)	645				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647		Déduction except. (art 39 decies D)	648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite		641							

Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs	Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	352	31 700	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)		356			
Déficits antérieurs reportables	(dont imputés sur le résultat)			360	
Résultat fiscal après imputation des déficits	Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	370	31 700	372	

ABC DESINFECTION
Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle
Capital : 12.000,00 euros
Siège social : 7 allée des Chênes
74100 VETRAZ-MONTHOUX
RCS THONON LES BAINS : 838 267 706

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, le président doit présenter les comptes et le bilan de l'exercice social clos le **31 mars 2020**, et demander à l'associé unique d'approuver ces comptes et de décider de l'affectation du résultat.

En effet, en vertu des dispositions dudit Code, le président se doit, à la clôture de chaque exercice, d'établir un rapport de gestion écrit, qui sera ensuite soumis à approbation de l'associée unique.

En outre, la société est tenue de déposer au Greffe du Tribunal de Commerce, dans les deux mois qui suivent la décision de l'associé unique statuant sur les comptes annuels, un exemplaire des documents suivants :

- *les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe),*
- *le rapport de gestion,*
- *l'affectation du résultat décidée.*

L'Associé unique a eu connaissance, dans le délai légal, des documents prescrits par le Code de Commerce, à savoir le présent rapport, le rapport spécial, l'inventaire, le bilan, le compte de résultat, l'annexe et le texte des résolutions.

Le rapport présenté est conforme aux dispositions règlementaires ainsi qu'à celles du Code de Commerce.

1. Présentation des comptes sociaux de l'exercice

Les comptes de l'exercice clos le **31 mars 2020** présentés, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

2. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

Au titre de l'exercice clos le **31 mars 2020**, le chiffre d'affaire s'élève à 50.880 euros.

Les produits d'exploitation ressortent à 50.895 euros.

Les charges d'exploitation s'établissent à 19.971 euros et se décomposent principalement comme suit :

- Le poste « Achat de matières premières » : 319 euros
- Le poste « Autres charges externes » : 19.038 euros
- Le poste « impôts, taxes et versements assimilés » : 350 euros

Il en ressort un résultat d'exploitation de 30.924 euros.

En présence d'un résultat exceptionnel à hauteur de -14 euros et d'un impôt sur les sociétés de 4.281 euros, le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2020 se solde par un bénéfice net de 26.629 euros.

S'agissant du bilan, il est fait observer que :

- Le total de l'actif net s'établit à **50.871 euros**
- Les dettes s'élèvent à **9.664 euros.**
- De sortes que les capitaux propres ressortent à **41.207 euros.**

3. **Progrès réalisés ou difficultés rencontrées**

Le chiffre d'affaires a très nettement augmenté de même que le résultat net comptable qui passe de 2.578 euros au titre du premier exercice clos à 26.629 euros au 31 mars 2020.

4. Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 26.629 euros de la façon suivante :

- A titre de dividendes pour un montant de 4.000,00 €
- Le solde au poste « Autres Réserves », 22.629,00 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividence n'a été réalisée au cours des deux premiers exercices sociaux.

5. Dividendes versés au titre des trois exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la Société n'a distribué aucun dividende au cours des deux presmiers exercices.

6. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

Le chiffre d'affaires est en augmentation, de même que le résultat.
L'exercice est satisfaisant

7. Évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir

Continuer de faire progresser le chiffre d'affaires ainsi que le résultat.

8. Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement de ce rapport

Aucun évènement particulier n'est intervenu depuis 1er avril 2020, date de début de l'exercice en cours, en dehors de ce qui est mentionné dans le présent rapport.

9. Activité en matière de recherche et de développement.

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

10. Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal, en application de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

11. Activité des filiales et des sociétés contrôlées

Néant

12. Prise de participation significative ou prise de contrôle

Néant.

13. Régularisation des participations croisées

Néant

14. Pratiques anticoncurrentielles

Néant.

15. Convention réglementées

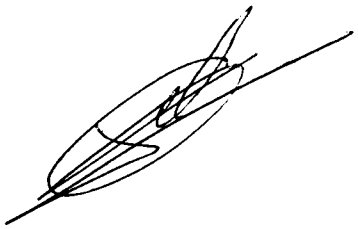
Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de Commerce, la présente décision fait mention des conventions qui, directement ou indirectement ont été conclues et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé :

- Compte courant d'associé :

Il existe au profit de Monsieur Johann PELUS un compte courant d'une valeur de 514,01 euros, non productif d'intérêts.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Le Président
Monsieur Johann PELUS



ABC DESINFECTION
Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle
Capital : 12.000,00 euros
Siège social : 7 allée des Chênes
74100 VETRAZ-MONTHOUX
RCS THONON LES BAINS : 838 267 706

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 22 JUILLET 2020

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 26.629 euros de la façon suivante :

- A titre de dividendes pour un montant de 4.000,00 €
- Le solde au poste « Autres Réserves », 22.629,00 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividence n'a été réalisée au cours des deux premiers exercices sociaux.

Le Président
Monsieur Johann PELUS